



Déduction des IJSS faite par l'employeur

Par **Mariane59**, le **12/04/2016 à 12:21**

Bonjour,

voici mon problème: Je suis en arrêt depuis Octobre 2015.

Mon employeur fait la subrogation et fait un maintien total de salaire (il prend en charge les 3 jours de carence).

Le 29/03 je reçois mon salaire avec 500 euros en moins. Une fois ma fiche de paie reçue je constate qu'il y a des majorations IJSS à 50% donc comme si la SS avait refusé d'indemniser.

Je les contacte donc: arrêts bien reçus par contre mon employeur n'a pas envoyé les attestations pour qu'il puisse avoir le remboursement. Donc mon employeur m'a déduit mon arrêt sans avoir fait le nécessaire pour obtenir le remboursement.

A ce jour, malgré des échanges de mails avec envoi de justificatifs de la sécurité sociale, ils n'ont toujours pas envoyé les attestations employeur.

Sont-ils en droit de me déduire des IJSS en majoration à 50% alors qu'ils n'ont pas fait le nécessaire pour obtenir le remboursement?

Suis-je en droit de demander réparation sur ma prochaine paie?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Mariane59**, le **12/04/2016 à 12:22**

j'ai oublié d'ajouter que mon employeur ne pas absolument pas prévenu au préalable de cette déduction

Par **P.M.**, le **12/04/2016 à 16:35**

Bonjour,

Si l'employeur n'a pas envoyé les attestations nécessaires pour obtenir les indemnités journalières de la Sécurité Sociale que ni lui ni vous n'avez perçues, il est donc en faute, mais je ne comprends pas comment cela intervient 5 mois après le début de l'arrêt-maladie...

Il faudrait savoir si la régularisation n'est effectivement pas prévue pour le mois suivant...

Par **Clotilde Durant**, le **14/12/2018 à 19:05**

bonsoir
comment votre litlge s'est-il terminé?
Le dossier subrogation des ijss m'intéresse ...
MERCI

Par **P.M.**, le **14/12/2018 à 20:16**

Bonjour,
Ce sujet remonte à plus de 2 ans et demi, il n'est pas sûr que l'internaute réponde...

Par **Clotilde Durant**, le **14/12/2018 à 20:43**

Quel dommage, cela nous permettrait d'avancer sur ce dossier houleux de la subrogation des ijss !

Par **P.M.**, le **14/12/2018 à 20:49**

Vous pourriez essayer d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **Clotilde Durant**, le **14/12/2018 à 21:10**

oh oh déjà fait et PM vous m'avez beaucoup éclairée sur le sujet,
depuis j'aide des internautes concernés par ce problème d'ij non reversées par l'employeur
quand elles sont supérieures au salaire maintenu, mais je trouve très déplaisant de ne jamais
savoir comment leur situation évolue...malgré mes relances;
un journaliste m'a même interviewé voyant le sujet très souvent abordé sur les réseaux
sociaux. Lui aussi d'ailleurs ne donne pas de nouvelles
Mon dossier va être déposé très prochainement au CPH, maintenant que j'ai un défenseur
syndical compétent!
Cordialement

Par **P.M.**, le **14/12/2018 à 21:19**

Ah ! D'accord...